



Renégociation assurance caution prêt immobilier

Par Samdelta

Bonjour.

Nouveau ici, j'espère ne pas commettre d'erreur.

Ma question est la suivante: je suis caution solidaire d'un prêt immobilier accordé à une SCI dont je suis actionnaire. Actuellement, la capital assuré (restant dû au 01/12/2020) est de 50% du capital initial souscrit. Je souhaite donc savoir, étant bien entendu qu'il n'y a jamais eu le moindre incident de remboursement), si je peux renégocier (Loi Lagarde?Ou autre?)le montant de l'assurance souscrite auprès d'un organisme différent de l'établissement prêteur. Merci.

Cdt, Samdelta.